



POMME DE TERRE

SOMMAIRE

Composition du réseau d'observation	1
Pucerons	1
Doryphores	2
Mildiou	3
Mieux connaître	5
Notes nationales	6

Rédacteurs

Bulletin co-rédigé par
ARVALIS – Institut du
Végétal et Comité Centre et
Sud

Observateurs

AGRI BEAUCE, Agro centre,
Chambre d'Agriculture 41,
Chambre d'Agriculture 28,
Chambre d'Agriculture 45,
COMITE CENTRE ET SUD,
Ferme des Arches, FREDON
Centre-Val-de-Loire, Les 3
Laboureurs, PARMENTINE,
POM ALLIANCE SA,
PRIMEALE, SELECT UP,
SOUFFLET AGRICULTURE.

Relecteurs

COMITE CENTRE ET SUD

Directeur de publication

**Maxime BUIZARD-
BLONDEAU,**

Président de la Chambre
régionale d'agriculture du
Centre-Val de Loire

**13 avenue des Droits de
l'Homme – 45921 ORLEANS**

Ce bulletin est produit à partir
d'observations ponctuelles. Il
donne une tendance de la
situation sanitaire régionale,
qui ne peut pas être
transposée telle quelle à la
parcelle.

La Chambre régionale
d'agriculture du Centre-Val de
Loire dégage donc toute
responsabilité quant aux
décisions prises par les
agriculteurs pour la
protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto
pilote par les ministères en
charge de l'agriculture, de
l'écologie, de la santé et de la
recherche, avec l'appui
technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité.

EN BREF

**Les plantations touchent à leur fin.
Les quelques pluies attendues en fin de semaine seraient
bienvenues pour la levée.**

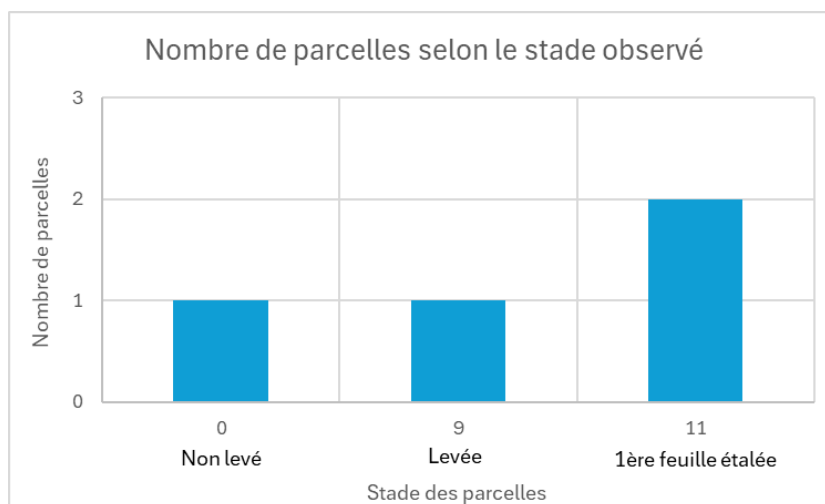
**Pucerons piégés sur le secteur de Guilly, sans risque pour
les parcelles non levées. Présence de coccinelles signalée.**

Premières observations de doryphores, sans risque à date.

Composition du réseau d'observation



Le réseau d'observation est en cours de constitution. 4 parcelles ont été observées cette semaine, dont 3 plantées mi-mars et la 4^{ème} plantée mi-avril. En conséquence, les premières plantations ont levé.



Pucerons

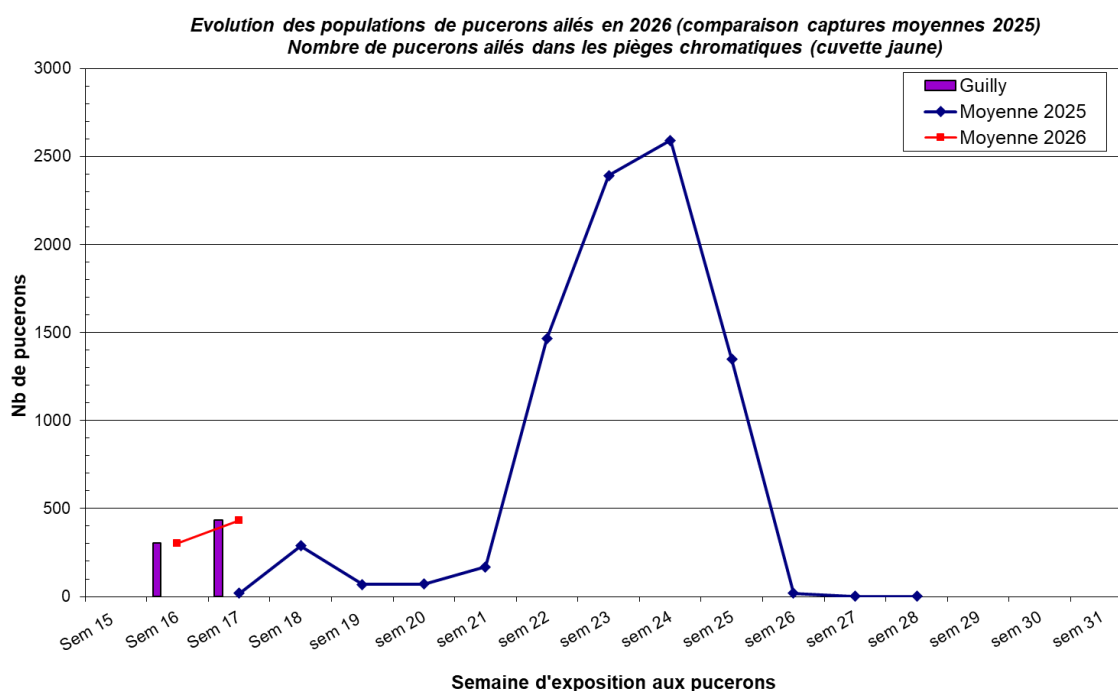


Suivi des populations piégées dans les cuvettes jaunes

Le relevé des pièges de pucerons de cette semaine sur le secteur de Guilly (parcelle de primeurs) montrent une forte présence de ce ravageur en augmentation par rapport à la semaine passée. Ces observations sont en adéquation avec celles du réseau betterave, qui signalent déjà une activité importante.

L'activité des pucerons est plus précoce qu'au cours de la campagne 2025, avec une semaine d'avance en termes d'arrivée sur les parcelles et une présence plus significative.

Cette activité sera à confirmer sur les autres sites d'observations dans les prochaines semaines.



Site de capture	Nombre total de pucerons	Pucerons <i>Myzus persicae</i>
Guilly (45)	434	316

Des pucerons ailés ont également été signalés sur une parcelle du réseau, située à Cormainville (28).



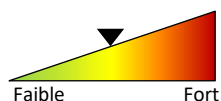
Auxiliaires

A noter que des coccinelles ont été observées dans le 28 sur une parcelle levée.



Prévision

Les conditions météorologiques de cette semaine sont favorables aux pucerons sur les parcelles déjà levées. En revanche, il n'y a aucun risque de transmission de virus pour les parcelles non levées.



Mesures prophylactiques

- Utilisation de variétés peu sensibles aux viroses
- Favoriser la présence et l'installation d'auxiliaires
- Gestion des tas de déchets
- Gestion des repousses

	Produits de bio-contrôle contre les pucerons : Des expérimentations sont mises en place depuis plusieurs années pour évaluer l'efficacité de produits de bio-contrôle contre les pucerons.
	Résistance aux produits phytosanitaires : Risque de résistance chez <i>Myzus persicae</i> aux substances : pyréthrinoides. Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA : https://www.r4p-inra.fr/fr/home/ .

Doryphores



Observation dans le réseau

La présence de doryphores adultes a été signalée sur la parcelle de Cormainville (28).



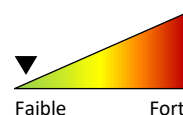
Seuil de nuisibilité

1 à 2 foyers pour 1000 m²



Prévision

Le risque est nul sur parcelle non levée. A surveiller sur parcelle levée.



Rappel des mesures prophylactiques

- Utilisation de variétés peu sensibles au mildiou ([liste consultable ici](#))
- Bonne gestion de l'implantation de la culture
- **Gérer les tas de déchets (voir BSV Spécial n°2)**
- **Limiter les repousses dans les autres cultures (voir BSV Spécial n°2)**



Modélisation : Utilisation du modèle Mildiou

Le BSV pomme de terre de la région Centre mobilise le modèle Mildiou d'Arvalis (Ex Mileos®) qui se base sur le cycle épidémique de *Phytophthora infestans*. Le modèle Mileos® fournit plusieurs informations permettant d'évaluer le risque mildiou :

- **La réserve de spores** : Cet indice permet d'anticiper le risque de contamination et s'exprime sur une échelle de 0 à 11. Il correspond à la capacité des spores à contaminer si les conditions sont favorables. **C'est en quelque sorte la « quantité de spores qui pourraient contaminer si les conditions climatiques devenaient favorables à une contamination ».**

- Lorsque la réserve de spores est nulle, des conditions climatiques favorables ne permettront pas une production significative de spores. Il n'y a donc pas de risque mildiou lorsque l'environnement de la parcelle est sain.
- Lorsque cette réserve est faible ou moyenne, le raisonnement doit être modulé en fonction de l'environnement de la parcelle, des conditions climatiques et de la sensibilité variétale.
- Lorsque cette réserve est forte, le risque mildiou est présent dans tous les cas de figure.
- L'analyse de cette réserve de spore tient également compte de la sensibilité variétale :
 - Si la réserve de spores atteint 2, alors le niveau de risque de contamination est élevé pour les variétés sensibles ;
 - Si la réserve de spores atteint 3, alors le niveau de risque de contamination est élevé pour les variétés sensibles et intermédiaires ;
 - Si la réserve de spores atteint 4, alors le niveau de risque de contamination est élevé pour les variétés sensibles, intermédiaires et résistantes.

Cette réserve de spores donne donc le « niveau de risque » indiqué dans ce BSV (colonne 3 du tableau ci-dessous). Il correspond à la réserve de spores potentielle. C'est-à-dire la quantité de spores théoriquement présentes dans l'environnement qui pourront être contaminants si les conditions climatiques sont favorables.

Ce risque potentiel deviendra donc réel si les conditions climatiques sont favorables à la contamination.

- **Les poids de contamination** : Ils représentent **l'intensité du phénomène de contamination**. Il va donc dépendre de la réserve de spores et des conditions météorologiques (index de contamination). **C'est sur cet index qu'est basée la préconisation de traitement en fonction des différents seuils variétaux.**



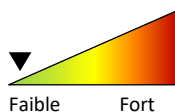
Situation et risque au 28 avril

Le réseau est à ce jour constitué de 3 cas types et va se renforcer dans les prochaines semaines en intégrant de nouvelles stations météo afin d'être le plus représentatif possible de notre région de production.

Les 3 cas types sont Mézières (41), Choue (41) et Boigneville (91). Le niveau de risque actuel est faible sur ces 3 cas types quel que soit le niveau de sensibilité variétale.

Prévision météo : Quelques pluies sont annoncées en fin de semaine sur notre région. En fonction de la volumétrie de ces pluies, le niveau de risque actuel pourrait évoluer à la hausse.

A ce jour, le risque est donc faible sur les parcelles levées et nul sur les parcelles non levées.



	Méthodes alternatives : Des produits de bio-contrôle existent contre le mildiou Vous pouvez consulter la dernière note de service DGAL/SDQSPV listant les produits de bio-contrôle en cliquant sur ce lien : http://www.ecophytopic.fr/tr/réglementation/mise-sur-le-marché-des-produits/liste-des-produits-de-biocontrôle-note-de-service
	Résistance aux produits phytosanitaires : Résistance de la lignée de mildiou EU_37_A2 au fluazinam (lignée détectée en CVL en 2021). Résistance de la lignée de mildiou EU_43_A1 aux fongicides de la famille des CAA (mandipropamide) et parfois oxathiapiproline dans le Bénélux et Danemark (lignée détectée en CVL en 2024). Afin de limiter les risques d'évolution de résistances et maintenir une efficacité satisfaisante des solutions disponibles, retrouvez les résultats de la note 2026 corédigée par l'INRAE, l'Anses et ARVALIS, dressant l'état des lieux, par maladie et par mode d'action, des résistances aux fongicides utilisés pour lutter contre les maladies des céréales à paille : Note commune ARVALIS / ANSES / INRAE résistances aux fongicides ARVALIS Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA : https://www.r4p-inra.fr/fr/home/

Prochain BSV le 5 mai 2026

633 abonnés au BSV Pommes de terre



**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
AUX BSV DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

<http://bsv.centre.chambagri.fr>



LE SCARABEE JAPONAIS (*Popillia Japonica*)



L'Instruction Technique 2022-745 nous demande de nous préparer à l'arrivée de *Popillia japonica* et met en place un Plan National d'Intervention Sanitaire d'Urgence (PNISU).

Appelé aussi scarabée ou hanneton japonais, cet insecte est un **Organisme de Quarantaine Prioritaire** sur le territoire européen (Règlement 2016/2031).



Description :

Les adultes sont de forme ovale, avec une longueur variant entre 8 et 12 mm et une largeur entre 5 et 7 mm. La tête et le pronotum sont vert métallique comme les premiers segments des pattes (coxa et fémur). Les élytres sont de couleur brun cuivré. Un critère d'identification caractéristique est la présence de toupets de soies blanches sur le pourtour de l'abdomen.

Il est très polyphage et s'attaque à plus de 400 espèces de plantes dont le maïs, rosier, fraisier, soja, vigne, gazon et divers espèces forestières.

Historique :

Son origine est le Nord-Est asiatique. Il est arrivé aux USA en 1916 où il a engendré de gros dégâts.

En Europe continentale, il est signalé en **Italie en 2014**, en **Suisse en 2017**, puis en **Allemagne en 2021**. Son éradication dans le Nord de l'Italie et le Sud de la Suisse est dorénavant impossible.

Dissémination :

- Adultes : par vol ou par utilisation des modes de transports humains ou de marchandises.
- Larves : par la terre entourant les plantes destinées à la plantation.

Alerte :

Toute suspicion de présence doit être signalée par mail au SRAL de la DRAAF-Centre-Val-de-Loire : sral.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr (avec photo si possible).



Popillia japonica



La menace est toujours présente. Ouvrez l'œil ! Pour en savoir plus : [lien](https://www.popillia.eu/)

Site Internet : <https://www.popillia.eu/>

Flyer d'information et de procédure de signalement par application dédiée : <https://www.popillia.eu/downloads>



Datura stramoine

Datura stramonium



Une nouvelle note nationale a été publiée en février 2025 ayant pour sujet la Datura Stramoine (*Datura stramonium*). Vous pourrez la retrouver en cliquant sur le lien suivant : [lien Internet DRAAF](#).

Pour plus d'informations sur les différentes espèces de Datura, cliquez sur le lien suivant : [lien Internet DRAAF vers le dossier des fiches espèces Datura](#)

Abeilles sauvages

& santé des agro-écosystèmes

[clie]

Note nationale Biodiversité

Flore des bords de champs

& santé des agro-écosystèmes

[clie]

Note nationale Biodiversité

Vers de terre

& santé des agro-écosystèmes

[clie]

Note nationale Biodiversité

Arbres et haies champêtres

& santé des agro-écosystèmes

[clie]

Note nationale Biodiversité

Oiseaux

& santé des agro-écosystèmes

[clie]

Note nationale Biodiversité

Coléoptères

& santé des agro-écosystèmes

[clie]

Note nationale Biodiversité

Papillons

& santé des agro-écosystèmes

[clie]

Note nationale Biodiversité

Insectes auxiliaires

& santé des agro-écosystèmes

[clie]

Note nationale Biodiversité

Araignées

& santé des agro-écosystèmes

[clie]

Note nationale Biodiversité

Chauves-souris

& santé des agro-écosystèmes

[clie]

Note nationale Biodiversité

Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver

La réglementation a évolué en 2022, vous pouvez la retrouver en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Protection des pollinisateurs-Région Centre - Val de Loire](#)

[Liste des cultures non attractives en vigueur depuis le 05 juillet 2024](#)